



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DE LA RÉPUBLIQUE POUR LE COMPTE DE MADAME MARMONNIER

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route,
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la délibération n°0032-2026 Election du Maire,
VU la délibération n°0033-2026 Délégations exercées par le Maire au nom de la commune,
VU la demande écrite de Madame MARMONNIER Danielle en date du 14 Avril 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un emménagement sis 30 rue de la République à Pont-Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : Madame MARMONNIER Danielle est autorisée à occuper le domaine public afin de stationner deux véhicules dont un véhicule utilitaire et une Peugeot immatriculée GY – 869 – TQ sur deux places de stationnement sis 30 rue de la République à Pont-Audemer, afin de procéder à un emménagement **le Mercredi 20 Mai 2026**.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le Mardi 19 Mai 2026 en fin de journée.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : D'après l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Madame MARMONNIER Danielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 22 avril 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

